

Réf : DCM/2022-7/4.1/23-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 17 03-2022

Notifiée aux élus le : 17 03-2022

Date de l'affichage : 17 03-2022

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT TROIS MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude CAMPOS à Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAULLET, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL.

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

Création de 18 postes :

- 1 Technicien principal 1ère classe à TC
- 2 Agents de Maîtrise principaux à TC
- 4 Adjointes techniques principaux 1ère classe à TC
- 1 Attaché Hors classe à TC
- 1 Attaché à TC
- 1 Rédacteur principal 1ère classe à TC
- 1 Adjoint administratif principal 2ème classe à TC
- 2 Adjointes d'animation principaux 2ème classe à TC
- 1 Chef de service de police municipale à TC
- 1 Garde Champêtre chef principal à TC
- 1 Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure à TC
- 2 Gardiens Brigadiers à TC

Il est précisé que ces créations sont motivées par des avancements de grade bénéficiant à des agents

en place et qu'elles seront suivies par des suppressions de postes li
Technique compétent, lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 28 mars 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-7	MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS	DU	Pour :	29	Unanimité
			Contre :	0	Néant
			Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication